

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N' 07/DAONO/CAGL/SG/ST/CIPM /2024 DU 18/09/2024 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE LOPÉRE, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 2ÈME, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

1.Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2024, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2, lancé en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de réhabilitation du Centre Culturel de Loperé, dans la Commune d'Arrondissement de Garoua 2, Département de la Bénoué, Région du-Nord.

2.Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Avis d'Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, Ces prestations sont décrites au Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) tel qu'il suit :

Travaux Préparatoires ;
Maçonnerie – Élévation ;
Charpente – Couverture ;
Électricité et plomberie
Menuiserie Métallique et bois ;
Peinture ;
VRD.

3.Cout Prévisionnel

Les coûts prévisionnels de l'opération à l'issue des (20 000 000) francs CFA par lot études préalables sont de vingt Millions

4.Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres consistent en lot.

5.Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais,- ayant une expérience avérée dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics, et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres

6.Financement

Fonds propre de la Commune d'Arrondissement de Garoua II, au titre de l'exercice 2024

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2 dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre.

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré sur présentation

d'une quittance de versement d'une somme non remboursable contre versement de **Trente Mille (30 000) francs CFA**, payable à la recette municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème} ou au trésor public le cas échéant

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra par venir à la Commune d'Arrondissement de Garoua 2 au plus tard le **11/10/2024 à 10 heures précises**.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N' 07/DAONO/CAGLI/SG/ST/CIPM /2024 DU 18/09/2024 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE LOPÉRÉ, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 2ÈME, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois par lot.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission par lot d'un montant de 2% des montants prévisionnels soit : **quatre Cent Milles (400 000) Francs CFA**, établies par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valables pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces

administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 2% des montants prévisionnels soit : quatre Cent Mille (400 000) Francs CFA et valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous Peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute- offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de l'original de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis qui se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **11/10/2024 à 11 heures** au bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2ème

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et qui a une parfaite connaissance du dossier

14.Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1ere étape : Vérification de la conformité du

dossier de chaque soumissionnaire.

2ème étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.

3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues

Techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1 Pièces administratives

Non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 h après l'ouverture des plis ; Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée.

14.1.2 Offre technique

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée ;

Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%) ; soit 30 oui sur 42 possibles

La déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'ayant pas abandonné de

14.1.3 Offre financière

Offre incomplète ou non conforme ;

Non-conformité du modèle de soumission ;

Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Absence d'un sous-détail des prix unitaires.

Omission d'un corps d'état à la fois dans le Bordereau de Prix

unitaires, le devis quantitatif et le sous détail des prix unitaires.

14.3. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 42 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci- dessous :

Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;

L'expérience du personnel de l'entreprise sur 14 critères ;

La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 7 critères ; Méthodologie des travaux sur 12 critères ;

Références et expérience de l'entreprise sur 6 critères ;

Seul les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI ; (soit 30 oui-sur 42 possibles) au moins seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué. au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 2ème

GAROUA Le 18-09-2024
Le MAIRE

